



Déclaration préalable au CSAA du mardi 26 mars 2024

Madame la Rectrice,

L'Etat abandonne les élèves et les personnels ! La situation des absences non-remplacées est catastrophique dans les trois départements de l'académie. La continuité du Service Public d'Éducation n'est plus assurée et pour la FSU-SNUipp c'est inacceptable ! Alors que nous ne cessons de vous alerter sur la situation, aucune évolution positive n'est à noter ces dernières années, pire nous subissons sa dégradation !

Annuler les formations non statutaires, utiliser les enseignantes et enseignants surnuméraires et pôles ressources en tant que moyens de remplacement, fermer temporairement des classes, comme le propose l'IA-DASEN de la Creuse, ne sont pas des solutions viables pour la FSU-SNUipp. Les conséquences sont désastreuses pour les personnels, comme pour les élèves tant au niveau de la dégradation des conditions de travail (épuiement professionnel, sentiment de ne pas faire correctement son travail, tensions avec les familles, incertitudes quant à la durée de ces mesures...) que des conditions d'apprentissage, mais également pour les personnels en arrêt que les défaillances de l'administration font culpabiliser.

La FSU-SNUipp demande à ce que le dossier des absences non remplacées devienne enfin la priorité du ministère, de notre académie et des trois DSDEN qui la composent afin que, rapidement, des solutions pérennes soient apportées.

La loi de transformation de la fonction publique a non seulement supprimé une grande partie des compétences des CAP qui permettaient transparence et gestion humaine des situations, mais elle a aussi ouvert la possibilité accrue de recruter des non titulaires. La FSU-SNUipp continue à dénoncer cette disposition particulièrement problématique non seulement parce que des personnels non formés, précarisés, corvéables à merci, se voient refuser le concours, mais aussi parce que le nombre de ces personnels ne cesse d'augmenter. En Creuse, environ 5% des enseignant-es dans le premier degré sont contractuel-les ! Par ailleurs, cette mesure commence à atteindre ses propres limites, car le vivier de candidats se tarie et les services ne sont plus en capacité de recruter ces personnels. La FSU-SNUipp le dénonce et demande, en urgence, une augmentation du nombre de postes offerts au CRPE pour l'externe et la troisième voie et à ce que des postes soient enfin offerts pour le second concours interne !

De plus, la FSU-SNUipp demande toujours l'abandon des mesures du « Choc des savoirs ». Ce ne sont pas de manuels labellisés, de méthode de Singapour, d'évaluations d'école et d'évaluations standardisées dont l'École a besoin. La FSU-SNUipp exige :

Un choc des moyens : pour permettre à tous les élèves d'avoir un-e enseignant-e formé-es titulaire devant eux chaque jour, et assurer une aide adaptée à tous les élèves qui ont des besoins particuliers

Un choc de l'attractivité : et cela passe, en premier lieu, par une réelle revalorisation salariale indiciaire. Nos professions, très largement féminisées souffrent encore d'un manque criant de considération et les annonces sur une revalorisation encore plus largement « au mérite » des fonctionnaires continuera à accentuer les inégalités entre les femmes et les hommes malgré les beaux discours affichés dans les plans pour l'égalité professionnelle.

L'Etat abandonne les élèves et les personnels et la FSU-SNUipp ne s'y résoudra pas ! La FSU-SNUipp continuera à porter, à tous les niveaux ses propositions afin d'offrir un véritable Service Public d'Éducation, de qualité, de proximité, seul garant d'une équité pour toutes et tous, en tout point du territoire.